

VIREMENT DE CREDITS N° 2

Du chapitre 100 "Crédits provisionnels" au chapitre 20 "Immeubles et frais accessoires" et au chapitre 21 "Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance"

du chapitre 100 "Crédits provisionnels" - 2.500.000 euros

Crédit budgétaire	2.500.000
Engagements comptabilisés	0
Prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'année	<u>0</u>
Disponibilités	+ 2.500.000
Virement	- 2.500.000

au chapitre 20 "Immeubles et frais accessoires"

à l'article 200 "Immeubles"

au poste 2001 "Location-achat" + 1.500.000 euros

Crédit budgétaire	8.500.000
Engagements comptabilisés	- 0
Prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'année	<u>- 10.000.000</u>
Insuffisance de crédits	- 1.500.000
Virement	+ 1.500.000

au chapitre 21 "Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance"

**à l'article 210 "Equipements, frais d'exploitation et prestations
afférentes à l'informatique et aux télécommunications"**

**au poste 2100 "Achat, travaux, entretien et maintenance des
équipements et des logiciels" + 1.000.000 euros**

Crédit budgétaire	1.795.000
Engagements comptabilisés	- 470.793
Prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'année	<u>- 2.324.207</u>
Insuffisance de crédits	- 1.000.000
Virement	+ 1.000.000

Lors de la procédure budgétaire 2007, l'autorité budgétaire a décidé, par le biais d'un amendement, d'inscrire dans la réserve (au chapitre 100) les crédits suivants :

- 1.500.000 euros pour les besoins du poste 2001 "Location-achat",

- 1.000.000 euros pour les besoins du poste 2100 "Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels".

Dans sa résolution n° A6-0356/2006 du 26 octobre 2006, le Parlement européen a invité la Cour de justice à présenter, avant mars 2007, un rapport sur les incidences de la création du Tribunal de la fonction publique en termes de coûts immobiliers, de frais de personnel et d'autres dépenses.

Ce rapport est joint au présent document.